

Les travaux d'enfouissement des réseaux de Distribution Publique d'électricité (DP) et résorption d'ouvrages inesthétiques



Un service qui se coordonne avec vos travaux sur les réseaux humides (eau potable, assainissement et eaux pluviales).

L'enfouissement des réseaux DP, c'est quoi ?



244
COMMUNES



8M€ TTC
DE TRAVAUX / AN

1. L'enfouissement des réseaux BT et HTA existants, la suppression des postes cabine haute, ainsi que la résorption d'ouvrages inesthétiques tels que les postes cabine basse à ossature béton, les armoires à ossature béton abritant des accessoires du réseau public DP, ...

2. La réalisation de toutes les prestations y compris le pilotage de l'étude de maîtrise d'œuvre, de toutes les prestations annexes (contrôle technique, SPS, prestations Enedis, détection réseau), jusqu'à la réalisation et la réception des travaux.

TYPES DE PRESTATIONS EXCLUES

Les études et/ou travaux sur le réseau de distribution publique (DP) d'Electricité réalisés hors maîtrise d'ouvrage du SDES, tel que notamment : raccordement, extension et/ou branchement, renforcement des réseaux HTA ou BT ou des postes HTA/BT, renouvellement des réseaux HTA ou BT ou des postes HTA/BT et déplacement des ouvrages DP.

UN SERVICE POUR QUI ?

Pour toutes les communes sauf les communes en régie d'électricité.

Pourquoi passer

par le SDES ?

Le SDES est maître d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'électricité sur **244 communes.**

Les critères d'éligibilité ?

- ▶ Les opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux de réseaux humides et/ou de requalification de voiries et d'espaces publics.
- ▶ Les opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.
- ▶ Les opérations d'enfouissement des seuls réseaux secs à l'initiative de la commune.



En 2023, le SDES peut participer **jusqu'à 70%** au montant HT des travaux du réseau DP.

À noter que le montant minimum de travaux éligibles par dossier est de 5 000 € HT et maximum de 200 000 € HT.

Comment bénéficier de ce service ?

Contactez le service Concessions et travaux :

✉ sdes@sdes73.com ☎ 04 79 26 42 10